



DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

22 + 5 procurations

OBJET :

Point n° 9a

Attribution de subventions à diverses associations environnementales

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
7 juillet 2026 par
M. Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif pendant
un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 juillet 2026

Etaient présents : M. SCHNEBELEN, Mmes MANN, BINDER, MALLER, M. CORDONNIER, Mme MARCEL, M. SEIGNEZ, Mme HOELT, M. DERSIS, Mmes PICCININI, HURTH, MM. STEININGER, RAKOTONIRAINY, Mmes RAKOTONIRAINY-EHRET, WOLFARTH, MM. LUTTRINGER, ARDIZIO, Mmes AYGUN, BAUMIER-GURAK, FRANÇOIS-WILSER, DIET, M. JULLY

Etaient excusés et ont donné procuration :

M. FUCHS, excusé, a donné procuration à M. SCHNEBELEN
M. HUMMEL, excusé, a donné procuration à Mme MANN
Mme LAILLY, excusée, a donné procuration à M. STEININGER
M. STOECKEL, excusé, a donné procuration à Mme BAUMIER-GURAK
M. STAEDLIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER

Etaient excusés, sans procuration :

M. CHOLAY
M. SCHILDKNECHT

Monsieur Daniel CORDONNIER, adjoint délégué à la sécurité, à la protection civile, à la prévention des risques, aux forêts, à la chasse, à l'environnement et aux Etablissements Recevant du Public, expose aux membres du Conseil Municipal que le budget 2026 prévoit une enveloppe destinée au soutien des associations qui œuvrent dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie.

A la suite de la réception des demandes de subventions des associations des Jardins Familiaux, du Syndicat des Apiculteurs de Thann et Environs, des Croqueurs de Pommes (Piémont Sud Alsace), de la Ligue de Protection des Oiseaux groupe local de Saint-Amarin et de Coup de Patte, et compte-tenu des budgets et des rapports d'activité transmis par ces derniers, Monsieur Daniel CORDONNIER propose de leur attribuer, respectivement, une subvention de fonctionnement :

- 200 euros pour l'association les Croqueurs de Pommes,
- 300 euros pour l'association des Jardins Familiaux,
- 300 euros pour la Ligue de Protection des Oiseaux groupe local de Saint-Amarin,
- 750 euros pour le Syndicat des Apiculteurs de Thann et Environs,
- 1 000 euros pour l'association Coup de Patte.

Le montant total des subventions attribuées aux associations environnementales s'élève à 2 550 € au titre de l'exercice 2026.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante :

Vu les éléments exposés par Monsieur Daniel CORDONNIER, à savoir l'attribution de subventions aux associations environnementales pour un montant total de 2 550 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'attribution de subventions de fonctionnement, selon la répartition détaillée ci-dessus, aux associations des Croqueurs de Pommes (Piémont Sud Alsace), des Jardins Familiaux, de la Ligue de Protection des Oiseaux groupe local de Saint-Amarin, du Syndicat des Apiculteurs de Thann et Environs, de Coup de Patte, au titre de l'année 2026 pour un montant total de 2 550 €.

Pour extrait conforme
Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance